



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FÉVRIER 2022

N° C24_02_2022_37 - Création d'un emploi non permanent en contrat de projet - Chargé(e) de mission Animation du PLUi-H - Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	10	72	18

Pour : 72	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 18 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre février, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, MOUNOURY Didier, SICAULT Jean-Claude, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, DELEZAY Gaétan, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DUPIN Jacques, MARTIN Patrick, PERREAU Gwendoline, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard

Etaient représentés :

BELAUD Bernard (pouvoir donné à BERTON Jacques), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), CROMER Maïté (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GIRAULT Anne (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), HUCTEAU Patrice (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à CHARPENTIER Patrick), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à GAYET Olivier), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à VEQUE Marie-Claire)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARRE Gérard, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, COLLET Gérard, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, JOUANNET Paul, LABROUSSE Christophe, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, PICARD Christian, RACINE Eric,

ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, THIBAUT Evelyne, VALERY Nicolas, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Création d'un emploi non permanent en contrat de projet - Chargé(e) de mission Animation du PLUi-H - Direction de l'aménagement et de l'urbanisme

L'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H) a été prescrite par le conseil communautaire lors de sa séance du 1er juillet 2021.

Dans ce cadre, l'élaboration de ce document a été confiée à un prestataire externe. Cependant, la prestation liée à la réalisation d'actions de concertation à destination de la population ne lui sera pas confiée mais sera réalisée en interne, par la direction de l'aménagement et de l'urbanisme. Un arbitrage a été pris en ce sens, en réunion des vice-présidents le 10 juin 2021, en faveur d'une concertation de proximité ambitieuse.

L'animation de cette démarche conduira prochainement l'équipe de la direction de l'aménagement et de l'urbanisme à faire face à une importante augmentation de sa charge de travail et n'est actuellement pas dimensionnée pour mener l'animation d'actions de concertation du PLUi-H dans de bonnes conditions, au regard des ambitions arrêtées par la collectivité.

C'est pourquoi, il est proposé la création d'un emploi non permanent, à temps complet, de chargé(e) de mission pour réaliser cette prestation d'animation. Ce poste serait prioritairement affecté à l'animation de la concertation autour du PLUi-H pour 0,8 ETP. Il serait également affecté à l'animation des autres projets composant l'écosystème d'études du PLUi-H, pour 0,2 ETP.

Sous la responsabilité de la directrice de l'aménagement et de l'urbanisme, le périmètre d'intervention de ce chargé(e) de mission animation du PLUi-H sera la suivant :

- Coordonner et animer le programme de concertation du PLUi-H (élaboration du programme, suivi, évaluation, etc),
- Conduire et mettre en œuvre les actions de concertation du PLUi-H,
- Animer directement certaines actions de concertation (temps d'échanges avec la population et les publics spécifiques, collaboration avec le prestataire, ect),
- Contribuer aux actions de concertations des autres projets structurant de la direction de l'aménagement et de l'urbanisme.

Il est proposé de pourvoir cet emploi non permanent via un contrat de projet, (contrat à durée déterminée), en application de l'article 3, II de la loi du 26 janvier 1984, rémunéré sur la grille indiciaire des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, à temps complet, pour une durée de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans, l'objectif étant d'établir la durée du contrat en fonction des besoins liés au projet. L'échéance du contrat est donc la réalisation de son objet, c'est à dire la réalisation du projet lui-même.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission Animation du PLUi-H, à temps complet, rémunéré sur la grille indiciaire des attachés ou ingénieurs territoriaux, ainsi que le recrutement sous la forme d'un contrat de projet, en application de l'article 3, II de la loi du 26 janvier 1984, établi pour une durée de trois ans renouvelable dans la limite de six ans ;
- INSCRIRE les crédits correspondants au budget des exercices concernés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET